FOOTPRINTS IN THE STONE.

Discovery in a Los Angeles Park of Great Interest to Archaeologists.

Scientifically-inclined persons in southern California are pondering deeply over the discovery, in Elysian park here, of a distinct imprint in solid stone of a shoe worn by a human being, says the Los Angeles Herald. This discovery is certain to excite no little comment, for there appears to be no authentic record of a fossilized footprint of a human being of ordinary size having been found heretofore. The peculiar feature of this find is that the owner of the foot wore a shoe of antique Mexican fashion, with high, narrow heel and broad, flat sole. The imprint is perfectly clear and looks as though the owner had unwittingly put his right foot into soft mud but a day or two ago and left his mark, to be dried by the sun and preserved for future generations.

The fossil imprint was discovered by laborers who were making a deep cut for the new wagon road northwest of the park. It was cut out of solid rock, four feet or thereabouts below the surface soil, and from a point on the hillside at least 70 feet above the bottom of the little canyon at the hill's base. The stone is a fine-grained shale, impregnated with lime. An interesting fact in connection with the find is this: Several other excellently preserved and clearly defined organic remains, such as ferns, leaves and twigs, have been found in the same deposit, and, stranger still, but a few days ago the complete outline of a fish was taken from the same stratum of stone not many feet distant from this last find. The fish's remains were 20 feet below the surface.

THE POPULAR IDEA.

But They Are Not All Innocent Men Who Go to Siberia.

There is a popular idea that the wastes of Siberia are peopled with men who have been unjustly exiled from Russia, and that the criminal is really as difficult to find as the traditional needle in the bunch of hay, says Tit-Bits. Facts, however, do not substantiate this theory any more than they do the large majority of popular impressions.

A great sensation was created two or three years ago by the finding of seven Russian exiles or prisoners, who had made their escape from Siberia. They were in an open boat in the Pacific, and were taken to San Francisco, where they became the objects of popular commiseration, as well as the text for the denouncing of the Russian methods of dealing with political offenders.

The Californians, ever ready with sympathy, gave them clothes and found them work to do. It now appears that during the interval that has elapsed between their arrival in San Francisco and now every one of them has been punished by the law of the land. The last of the party has just been sentenced to 21 years' imprisonment for burglary, while one of his comrades only a short time ago was hanged for two murders which he had committed.

Investigations which have been made show that every one of these men had been sent to Siberia for reasons which would have earned him a corresponding period of exile from the haunts of his fellowmen if not absolute deportation from the country in any other part of the world.

LOVES HIS TRIBE.

Romantic History of Chief Quanah Parker, of the Comanches.

Chief Quanah Parker, the Comanche Indian of Oklahoma, has a romantic history.

His mother was a white woman who was captured by the Comanches when a small girl and grew up among the Indians, forgetting her own tongue. When Gen. McKenzie raided the Comanches and captured the tribe in 1874 Quanah Parker's mother, who had been taken as wife of the chief, was among the number.

All that she could remember to identify herself was her name—Cynthia Ann Parker.

She was finally located as being from Jackson county, Tex., where she was joyously received by her family, after having been looked upon as dead for many years.

She took her son, now Chief Quanah Parker, with her, and had him educated. Later he returned to his tribe. He is a tall, fine-looking Indian, but he shows no trace of his white blood.

The favorite of his five wives always accompanies him on his journeys, as does his young son, both of whom are now in this city.

Chief Quanah Parker is quite rich in cattle and money, and is looked upon as one of the most intelligent of the Indian chiefs.

FEW AMERICANS AMONG THEM.

Hawaii's Population Made Up Largely of Japs and Chinese.

A census of the Hawaiian islands has been taken recently and the result just ben received by the department at Washington. The figures, says the Manchester (N. H.) Union, are most interesting in view of the renewed movement for their direct annexation to this government, which the present administration is said to be very desirous of bringing about. The total Americans constitute less than three per cent. of the whole and but a little over two per cent. of the male population. They are, however, in full possession of the government, having thus been since Queen Liliuokalani was deposed. Considering these facts, it is not strange that they should be fearful lest such power should be wrested from them or at least be considerably more limited than at present. Except for the peculiar conditions that were undoubtedly made the most of at the time, this absolute power could not have been seized by such a small minority, as it was, and it is remarkable that it has been so long maintained.

SCIENCE OF THE ANCIENTS.

Tools Found in Pompeii Facsimiles of Modern Instruments.

Prof. Goodman says the thing that most impressed him, when visiting Pompeii, was the resemblance between many of the implements of 1800 years ago and those of to-day. On looking at the iron tools grouped together in an old factory there he could almost imagine he was gazing into a modern tool shop, except for the fact that there was a heavy coating of rust on the iron, says Glass and Pottery Magazine.

Sickles, billhooks, rakes, forks, axes, spades, blacksmith's tongs, hammers, soldering irons, planes, shovels, etc., are much like those used to-day, but the most marvelous instruments found are those for surgery, beautifully executed and of design exactly similar to some recently patented and reinvented. Incredible as it may appear, Pompeiians had wire ropes of perfect construction. Their bronzes reveal great skill and artistic talent. The bronze brazier and kitchener had boilers at the side and taps for running off the water.

Ewers and urns have been discovered with interior tubes and furnaces precisely like the arrangement now in vogue in steam boilers. Metal safes had substantial locks. Many of the locks and keys are most ingenious and some very complex. The water supply of Pompeii was distributed by means of lead pipes laid under the streets. There were many public drinking fountains, and most of the large houses were provided with fountains, many of them being of very beautiful design.

HE WANTED TO START RIGHT.

Fees the Conductor to Insure the Comforts of the Road.

On one of the South Halsted street cars, when it left the neighborhood of the stock yards the other morning, was a man with a brand new valise that had splashes of mud on it and gave other evidence of having just arrived in Chicago, says the Tribune.

The man wore a black felt hat and a large checked suit, and there was mud enough on his heavy boots to show he had just traversed a portion of the stock yards. He boarded the car at Thirty-ninth street, put his valise on the seat beside him, and when the conductor stopped to take his fare he pulled out a roll of bills.

The conductor extracted a nickel from a one dollar bill and handed over the change. The man with the valise extracted a silver quarter dollar from the change and handed it back to the conductor.

"Here," he said, so loudly that everyone in the car looked to see what was going on, "here's a quarter for yourself."

"I've taken out a nickel," said the conductor. "I don't want any more."

"Now, don't say another word, friend," replied the passenger. "My wife told me before I left Kansas City I'd get along a good deal better in Chicago if I tipped everybody, and I'm going to start with you. You take that quarter like a little man and do the best you can by me on this trip and don't say anything more or I'll make it a half."

A COLLEGE FOR LOVERS.

Such an Institution Is Needed for Training Men in Love Making.

Miss Lillian Bell, who has won fame as an authoress, her last book being "A Little Sister of the Wilderness," is of the opinion that some one should found a college for training men in love-making. This is how she expressed herself in a recent interview:

"I suggested once a kindergarten for the training of husbands. Now I want to change that and have a college for lovers, with a post-graduate course for husbands. As it is now—well, almost any girl can do almost anything with a man. You know how easily one girl can rob another girl of her lover. He, poor, blind being, never suspects it. A girl would know in a minute if another man was trying to win her from her lover. She has intuitions like antennae which tell her the very nature of every approach. But with a man it is different. He sees only 'a sympathetic soul' in the girl who leads him away by all the deliberate arts of which she is mistress. But there! one can go on all day talking about these things. Everybody likes to talk about love. People ask me if I am not 'uplifted' by the success I have had, but I tell them it was not any great inspiration on my part. When I began to talk of love I had the ear of the world."

LORD SALISBURY'S ROUTINE.

In Spite of His Arduous Work He Keeps in Good Health.

It is a marvel that one who does so much mental work and takes so little exercise as Lord Salisbury should be so seldom ill, says the London Sketch. "I never meet a well-known blue brougham," remarked Earl Granville some ten years ago, "but I say: 'See, he has not time to walk even from Arlington street to Downing street.'" The blue brougham was Lord Salisbury's. It has been steadily in use this year. Lord Salisbury enjoys a saunter in St. James' park or along the embankment, but for pleasures of this sort he has not had much time during the Cretan crisis. Nor at any time does he care for sport or sports. To these he is as indifferent as Mr. Chamberlain. He has played a few strokes at golf to humor Mr. Balfour, but if he entered the parliamentary tournament he would require a specially high handicap. It is only in his chemical laboratory that he finds any congenial recreation. During his visit to the south of France the prime minister will fortunately escape the domestic worries of Downing street, but the burden of foreign affairs will always be with him at such a critical time as the present.

Preserve Their Color.

Roses discovered in tombs containing Egyptian mummies often have their colors perfect, even though some of those found must be over 3,000 years old.

MEASURING THE EARTH.

The Mountains and Stars Are Both Called Into Use by Astronomers.

The longest distance ever encompassed by the human vision, so far as the records go, is 183 miles, between the Uncompahgre peak in Colorado, and Mount Ellen, in Utah. This feat was accomplished by the surveyors of the United States coast and geodetic survey, who are now engaged, in conjunction with representatives of other nations, in making a new measurement of the earth, says the Philadelphia Record.

The observers on the Pacific coast have been able to signal from Mount Shasta to Mount Helena, a distance of 190 miles, but have never been able to get a response. Between the two other peaks communication has been continuous for an hour or more on several occasions.

The Uncompahgre is 14,300 feet in height, while Mount Ellen is 13,400.

The longest distance that the human eye ever reached until this record was made was between Algiers and Spain, 168 miles.

The measuring of the earth, which is now going on, is no simple task. The width of the ocean can only be ascertained by astronomical observations. The observers at Greenwich and at Washington note each night the exact moment of the rising of certain stars, and then, by mathematical calculations, turn the difference in time into distance. This is corrected and corroborated by other observations upon other stars, and by a series of experiments, which furnish an average that is approximately accurate.

The difference is seldom more than a small fraction of a second, and is attributed to atmospheric phenomena.

The Pacific ocean is measured in a similar manner by joint observations with the Lick telescope, in California, and that of the Imperial university of Japan, at Tokio.

A MAN OF PRUDENCE.

Why He Didn't Kill the Barkeep at That Time.

The cowboy was sitting in his chair tilted back against the shady side of the saloon, taking it easy, when one of his friends came by, says the Detroit Free Press.

"Hello, Dick!" he said. "What's this story about the barkeep over the way callin' you a liar yesterday and bullyraggin' you around fer an hour or more?"

"That's what he done," admitted Dick, boldly.

"What did you let him do it fer?"

"I had my reasons."

"'Fraid of him?"

Dick jumped up.

"Hold on, there, pard," he said. "You ain't in the same fix that the barkeep was, and it ain't safe."

"Don't you worry about me. What about the barkeep?"

"Well, it was this way," explained Dick. "The barkeep was negotiatin' fer a policy on his life fer $10,000 in favor of his widder. The business wasn't settled till this mornin'. Now it's in workin' order, an' I'm goin' over after awhile and give him a chance to bullyrag me some more. Then I'll go round and have a little talk with the widder. You must think I'm a chump that can't see past the end of my nose."

A DRAMATIST'S REJOINDER.

The Only Thing That Colman Did Regret.

When Colman, the English dramatist, was examined before the committee of the house of commons, which sat on the theatrical question, he was asked whether he expunged all oaths or profane swearing from the plays submitted to his revision, says the New York Advertiser. He answered:

"Invariably."

"Did you ever count the oaths in your own comedies of the 'Heir at Law' and 'John Bull?'"

"Never; but I dare say there are a great many."

"Which you disapprove of?"

"Undoubtedly."

"Do you not think it would have been better to have omitted them?"

"Much better. They disfigure the scenes in which they are introduced, and injure the humor."

"Then," continued the chairman, thinking to clinch the argument, "you are sorry now that you wrote either of those comedies?"

"Quite the contrary," rejoined the licenser. "I rejoice exceedingly to have made a good pudding, although I regret that any bad plums should have crept into it."

Turtle as a Fox Trap.

C. R. Perry, of Herrick, Pa., has been fattening a 20-pound snapping turtle all winter. One Sunday his turtleship was taken out of the barrel and allowed to wander about the yard. Early one morning recently Perry was aroused by the noise of a scuffle in the yard. Repairing there, he found the turtle hanging to the nose of a big fox, which had been stealing from the henneries in the vicinity for a month. Br'er Fox was near the fence endeavoring to get over, but his efforts were blocked by the turtle. Eventually the fox reached the next yard, but Farmer Perry followed and shot him dead. The turtle all the time retained his hold and refused to let go until the fox's nose was cut off. Then it crawled back to its home, carrying the nose with it as a trophy.

The Mississippi River.

An explorer says that the Mississippi's source is at the crest of the Rockies, 8,000 feet above sea level, just within the boundary of Montana. The stream is two feet wide and two inches deep, its water coming from melted snow. The source is 4,221 miles from the Gulf of Mexico and 2,945 miles from its confluence with the Mississippi, making the river the longest unbroken current in the world.

L'ABEILLE DE LA NLLE-ORLEANS

Est très r pandue en Louisiane et dans tous les Etats du Sud. Sa publicité offre donc au commerce des avantages exceptionnels. Prix de l'abonnement, pour l'année: Edition quotidienne, $12 00; Edition hebdomadaire, $3 00; Edition du Dimanche, $2 00.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et installation d'une Buvette, etc., ainsi qu'un Coffre-fort.

E. H. Holmes, tuteur, vs Lem Davis et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 53,714—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et avec le consentement des parties, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI 21 juin 1897, à 10:30 A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local nouveaux Nos 174 et 176 rue Sud Remparts—Le contenu et installation, meubles, assortiment de liqueurs, cigares, etc., de la buvette que contient ledit local, conformément à l'inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 juin—8 9 12 16 20

VENTE PAR LE CONSTABLE.

Louis de Latour vs P. Duggan.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans—No 28,396—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Gabriel Fernandez, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique à mon entrepôt No 728 rue Bienville, entre les rues Royale et Bourbon dans le Deuxième District de cet e ville, le LUNDI, 21me jour de juin 1897, à 11 heures A. M., de la propriété ci après décrite, à savoir: Un lot de meubles de maison, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, conformément à un inventaire déposé à mon bureau

Conditions—Comptant sur les lieux.

LEON MARTINY,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
9 juin 9 18 21

Joseph Hanseman vs Joseph Rutily.

TROISIEME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans No 7,772—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. F. P. Hennessy, juge de la Troisième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, au local ci-après désigné, SAMEDI 19 juin 1897, à 11 heures A. M., a l'établissement de pompes funèbres de F. C. Wegner, 312 rue Bouny, cinquième district de cette ville, un corbillard, saisi dans l'affaire ci dessus intitulée, conformément à un inventaire en mon bureau.

N. C. HUMPHREY,
Constable de la Troisième Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
9 juin 9 13 19

VENTE PAR LE CONSTABLE.

Marshall M Bradburn vs San Mutual Benevolent Association et James Robinson in solido.

QUATRIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans— No 17,660. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. R. H Downing, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente aux enchères publiques à la maison de cour, encoignure des avenues Louisiana et St Charles, dans le Sixième District de cette ville, le VENDREDI, 18 juin 1897, à midi, des propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

Un wagon d'entrepreneur de Pompes Funèbres. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numéroté d'après l'inventaire en mon bureau.

Conditions—Comptant.

A. F. CHEVALLEY
8 juin—8 15 18 Constable.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour le Compte de Ceux à qui cela peut Concerner, de Meubles Antiques.

Vente de Shérif d'un Grand Assortiment de Meubles de Maison de Valeur,

Incluant Armoirs à Glace, Buffet, etc., et autres Articles, etc.

Par consentement des parties intéressées, il sera vendu à l'encan, pour du comptant, à mon entrepot, rue Ste Anne, entre Royale et Chartres, VENDREDI 11 juin 1897 à 10:30h A. M., un grand assortiment de meubles de maison de valeur, incluant quelques pièces de meubles antiques, le tout conformément à un inventaire.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
1 jun—1 6 7 11

Nouvelle-Orléans, le 8 juin 1897.

Ville de la Nouvelle-Orléans vs les débiteurs délinquants de Taxes de Ville de la Nouvelle-Orléans sur propriétés personnelles.

En vertu de l'autorité investie en moi, par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane et les ordonnances de la ville de la Nouvelle-Orléans je procéderai à vendre à l'enchère publique, dans la ville de la Nouvelle-Orléans et paroisse d'Orléans, commençant à 11 heures A. M., SAMEDI, le 19 juin 1897, dans l'endroit de la saisie, ci-après désigné, la propriété personnelle ci-après décrite pour forcer la collection des taxes dues à la ville de la Nouvelle-Orléans pour 1896, avec intérêt à partir des dates délinquantes des dites taxes et tous les frais, à savoir:

Au local connu comme l'Hôtel Royal, coin des rues St-Louis et Royale, pour forcer la collection des taxes de l'année 1896, assessée à ROBERT E. RIVERS, se montant à $3.90.

LES MEUBLES QUE CONTIENT LEDIT LOCAL.

Le dit jour de la vente je vendrai telles portions de la dite propriété que le débiteur de taxes désignera et dans le cas où il ne désignera pas suffisamment de propriété, le vendrai la moindre quantité de la dite propriété que n'importe quel enchérisseur achètera pour le montant des taxes, intérêts et frais dûs par le dit débiteur de taxes

La vente se fera sans estimation, et la propriété vendue sera immédiatement délivrée à l'acquéreur.

Conditions—Comptant sur les lieux en monnaie courante des Etats-Unis.

GEO. B. PENROSE,
Trésorier.
8 juin—8 11 15 19

S. Hernsheim versus Independent Cotton Oil Company Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 48,974—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte de recettes et déboursés pour le mois de mai 1897, présenté par E. Steinhardt receveur du défendant, ne serait pas approuvé et homologué les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

DINKELSPIEL & HART, Avocats.
9 juin—9 14 19.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 53,696—Cour Civile de District—Division "A"—Henry W. Breitling versus ses créanciers—Ordre de Cour—Il est ordonné qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire soit tenue pardevant F. D. Charbonnet, Esq., notaire publique, pour la paroisse d'Orléans, le 7me jour de juillet 1897, à 11 heures A. M., pour délibérer sur la demande d'un répit au pétitionnaire ainsi demandé par lui, et que les créanciers résidant en cette paroisse soient sommés, conformément à la loi, pour assister à ladite réunion et que ladite réunion soit annoncée par des notices affichées à leurs places usuelles et aussi par trois publications dans le "New Orleans Daily Picayune" et le "New Orleans Bee", et que J. B. Grinage, Esq., soit appointé pour représenter les créanciers absents qui résident en dehors de cet Etat et que dans l'intervalle toutes procédures et poursuites contre la personne et les biens du plaignant soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 4 juin 1897.

(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN,
9 juin— Député-Greffier.

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS.

BUREAUX, RUE N. REMPARTS, 343

Des renseignements sont demandés au les personnes dont les noms suivent En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

JUIN 1897.

Liste de publication.

Baron, Julien	Mericam, Jean
Bataille [Mme] née Eugénie de Briembourg	Michoud, François
	Montalé, Jean Pierre
Betbeder, Jean	Ortholan, Alfred
Bideault, Anthelme	Oursette, Antoine
Bourdette, Bertrand	Pasquier, Jean, dit Collomb
Corbeaux Léon Louis	Rasori, Marc. Mari
Coudelcuguet, Jean	Renault, Alexandre
Darbon, François	Sabalos, Auguste
Fabre (Mme) née Elodie Piganiol	Serreboutée, Jean
	Serene, Pierre Valentin
Julien, Emile	Sorbet, (veuve)
Lagullion, Pierre	

LETTRES.

Benoit, Ange	Magnan, Alphonse
Rousset, Paul	

Tout Français établi dans ce pays avant l'âge de 19 ans qui se trouve dans une situation irrégulière au point de vue militaire est admis, sous certaines conditions, à régulariser cette situation.

A cet effet, il devra se présenter au Consulat de France, 343 North Rampart street, avant le 1er juin 1897.

Signé: G. B. D'ANGLADE.
Consul.

Société Française

—DU—

14 JUILLET.

Siège Social. 1028 rue St-Pierre

La Société Française du 14 Juillet porte à connaissance du public la liste des prix qu'elle offre aux dames et demoiselles désireuses e participer au concours ouvert pour la souscription, la vente des tickets du banquet de 1000 couverts et des tickets d'entrée à la fête.

En voici la teneur:

1. Un piano, valeur $150; 2. Un portrait au pastel, tout encadré, valeur $75; 3. Un portrait au crayon, tout encadré, valeur $50; 4. Une douzaine de photographies 18x22 valeur $35; 5. Un costume pour monter à bicyclette, valeur $30; 6. Un chèque de $25; 7. Un chèque de $25; 8. Un chèque de $25; 9. Un chèque de $25; 10. Un chèque de $25; 11. Un chèque de $25; 12. Une douzaine de photographies 11x14, valeur, $20; 13. Une bague en diamant; 14. Une médaille en or avec monogramme de a gagnante; 15. Une broche en diamant; 16. Une chaîne en or et crochet orné de pierres pour éventail; 17. Une montre en or; 18. Une montre en doublé; 19. Trois paires de bottines de $3 pièce; 20. Une paire de chaussures sur mesure; 21. Un chaneau; 22. Un panier de champagne; 23. Une caisse de Vermouth Français; 24. Un porte-carte en verre de Bohême monté sur argent; 25. Une épingle en argent émaillé; 26. Une bouteille de Chartreuse; 27. Une bouteille de Bénédictine; 28. Un bracelet en argent; 29. Une bouteille de Cacao; 30. Une broche en or; 31. Une épingle en argent; 32. Un livre de messe; 33. Une douzaine de photographies cabinet.

Nota.—Les dames et demoiselles ayant réalisé le plus d'argent auront, par ordre de mérite, le choix des prix. Les prix ne sont pas classés, et chacune des gagnantes aura la latitude de choisir à son gré et à son goût. Les dames et demoiselles apprécieront, comme il convient, ce nouveau mode de répartition des récompenses

Pour plus amples renseignements s'adresser à MM. Rivoire, coin Royale et Dumaine, et F. A. Puyau, 1028 rue St Pierre, à Mesdames A. Bory, 1818 Bayou Road, et J. B. Pelletier 1325 St Philippe.

J. E. RIVOIRE,
Président.

F. A. PUYAU,
Secrétaire Général
2 juin—3f—mer ven di

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle Orléans—No 53,479. Division C—Andrew J. Lawless vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Andrew J. Lawless, plaignant dans cette affaire, soit convoquée pardevant Arthur H. Browne, notaire en cette ville, No 531 rue Natchez, commençant LUNDI, 21 juin 1897 dans le but de considérer et de déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit et voter sur toutes autres affaires qui peuvent leur être soumises, et que W. K. Horn, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents du plaignant, et que dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de cette cour toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dûdit Andrew J. Lawless soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 14 mai 1897.

Signé: F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
15 mai—3f en 1 mois

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 53,268—Division D.—John P. Mangin vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens de John P. Mangin, insolvable dans cette affaire, soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Wm C. Dufour, notaire public, à son Bureau ancien No 21 Commercial Place, en cette ville, commençant lundi, le 7me jour de juin 1897, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes les autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaire contre la personne ainsi que les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que Eraste Vidrine, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 28 avril 1897.

Signé: N. H RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
5 mai—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 53 532—Division —Cour Civile de District—Godfred Singer vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétionnaire Godfred Singer, insolvable dans cette affaire, soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des créanciers du dit insolvable soit convoquée et tenue pardevant Joseph D. Taylor, notaire public à son Bureau, nouveau No 734 rue Commune, en cette ville, commençant le MARDI, 22me jour de juin, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes les affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle, toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que W. C. Horn, avocat, soit appointé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 20 mai 1897.

(Signé) F. A. MONROE, Juge

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
22 mai—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Martha Parker, femme de Henry Noote:

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 53,634—Division D—Attendu que William D Sawtelle a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Martha Parker, femme de Henry Noote, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O GUERIN,
1er mai—1 5 10 Greffier.

John C. Lotz vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans— No 51,899—Division —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Ernest H. Jacobs, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

FRANK ZENGEL, Avocat.
4 juin 4—5 13

ANNONCES JUDICIAIRES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété dans le Premier District.

Rosetta Gravel Paving and Improvement Company vs Joseph Royal.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 51,560—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 17 juin 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sept certain lots de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Rendon, Commune ou avenue Tulane, rue Gravier et l'avenue Hagan étant dans l'ilet No 677 désignés comme lots Nos 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 sur un plan annexé à un inventaire pardevant A. G. Lapice, notaire, conformément au dit plan, les dits lots mesurent comme suit, à savoir:—

Le lot No 10 forme l'encoignure de la rue Gravier et l'avenue Hagan, mesurant 31' 3" 4''' pieds face à la rue Gravier sur une profondeur de 120 pieds. Les lots Nos 11 à 16 inclusivement mesurant 30' 11'' pieds face à l'avenue Hagan sur 156' 5" 4''' de profondeur ensemble avec tous les droits voies, etc., acquis le 20 juin 1895 C. O B. 156 fo. 493.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 mai—15 21 28—juin 4 11 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété améliorée du Premier District, connue par les Numéros Municipaux 1727 et 1729 rue Religieuse.

Mme Veuve Julia Cox vs John Farrell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 53,303—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 juin 1897, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé, étant et se trouvant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Religieuse, Céleste, St-James anciennement Jacob et St-Thomas et Chemin Félicité, mesurant trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Religieuse, entre les rues Céleste et St-James (anciennement Jacob), sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine d'après un plan dressé par C. F Zimpel, député voyer, en date du 10 septembre 1832 et annexé à un acte passé pardevant W. Y. Lewis, anciennement notaire, le 20 juin 1869.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent en quelque sorte,

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
21 mai—21 23 24 28—juin 4 11 18 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée du Quatrième District,

Connue comme les vieux Nos 52 et 52 1/2 et les nouveaux Nos 526 et 528 rue Sorapuru.

Germania Savings Bank vs Christian George Honold.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 53,467.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 1er juillet 1897, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans Quatrième District de cette ville, dans l'ilet 26, maintenant 46, borné par les rues Fulton, ou St-Thomas, Première, Rousseau et Sorapuru, avec tous les droits voies, privilèges, avantages, dépendances qui y appartiennent en quelque sorte. Le dit lot de terre étant une portion des Nos originaux 99 et 102 conformément à un plan de l'ancienne ville de Lafayette, dressé par Hugh Grant, voyer de cette ville et déposé à l'étude de L. K Kenny, ancien notaire, le dit lot de terre mesure trente (30) pieds de face à la rue Sorapuru, sur une profondeur de cent vingt deux (122) pieds quatre (4) pouces sur la ligne la plus près de la rue Fulton, trente (30) pieds et sept (7) lignes sur la ligne du fond, et cent vingt-quatre (124) pieds cinq (5) pouces et quatre (4) lignes de profondeur près de la rue Rousseau, le tout conformément à un plan annexé à un acte passé pardevant Thomas Layton, ancien notaire en cette ville en date du 14 décembre 1854.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28 mai—28 29 juin 4 11 18 25—juillet—1

Amendement à la Charte de la New Orleans Butchers' Hide & Tallow Company, Limited, adopté à une réunion générale des actionnaires tenue le 29 avril 1897.

"L'ARTICLE VI—Est amendé de façon à lire:"

Aucun actionnaire ne pourra vendre ou transférer aucune action dont il est propriétaire à une personne qui n'est pas actionnaire et le secrétaire ne devra pas faire de transfert à moins que les directeurs aient refusé d'acheter les dites actions au prix qu'elles vaudront sur les livres de la compagnie.

A la mort d'un actionnaire les actions portées en son nom reviendront à la compagnie, la compagnie payant pour les dites actions la valeur qu'elles porteront sur les livres de la compagnie.

Les profits nets de la compagnie seront déterminés annuellement et le surplus des profits sera divisé au gré de la direction, mais dans aucun cas le dividende déclaré excédera 8 pour cent par an.

Moi, le soussigné annotateur des hypothèques, dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, par la présente certifie que le ci-dessus et susdit amendement à la Charte de la New Orleans Butcher's & Tallow Company, Limited a été ce jour dûment enregistré dans mon bureau dans le livre 600, folio

Nouvelle-Orléans, le dix neuf mai 1897.

GEO GUINAULT,
Député A.

Je certifie la ci-dessus et susdite d'être une vraie et exacte copie de l'amendement original et du certificat de l'annotateur des hypothèques là-dessus maintenant enregistré dans le registre courant de mes actes notariés.

En foi de quoi j'ai à ceci apposée ma signature et mon sceau à la Nouvelle Orléans, Lne, ce 20e jour de mai 1897.

F. D. CHARBONNET.
23 mai—6f en 30 j Notaire.

VENTES A L'ENCAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mary Ann Levi

No 41,024—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR BAUMGARDEN & STERN—L. L. Stern, encanteur—Bureau No 826 rue Commune—JEUDI, le 24 juin 1897, à midi, à la Bourse de Propriétés Foncières, No 629 et 631 rue Commune. En vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, daté et signé le 13 mai 1897 dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique,

Paroisse d'Est Bâton Rouge.

Le (41/48) quarante-et-unième quarante huitième intérêt dans et à tous ses droits, titres intérêt dans et à la suivante décrite propriété foncière, à savoir: Ce certain morceau de terre autrefois appartenant à John G. Carney, contenant six cents acres, plus ou moins; borné au Nord par les terres de Rhodes M. Muse, à l'Est par les terres de la Veuve Sarah Tucker; au Sud par la Rivière Comite et à l'Ouest par les terres appartenant autrefois à A. M. Dunn,